

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
N° 2026-09

L'an deux mille vingt-six le dix mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Salle de Lugan à Villiers-en-Bière sous la présidence de Monsieur Thierry FLESCHE (Président).

	Etaient présents :		Etaient absents :	
CA MELUN VAL DE SEINE				
Commune de BOISSISE LE ROI	Jacky SEIGNANT	Jean Jacques BARREAU		
Commune de DAMMARE LES LYS			Ali KAMECHE	José CARVALHO
Commune de LA ROCHETTE			Sylvie COUDRE	Jean-Pierre
Commune de PRINGY	Thierry FLESCHE	Thierry VANHOVE		
Commune de MELUN			Emmanuel ADJOUDI	Marie-Hélène
Commune de ST FARGEAU PONTIERRY	Jean MORLAIS			Zine-Eddine M'JATI
Commune de VILLIERS EN BIERE	Philippe DOTHEE		Gérard ROUX	
CA DU PAYS DE FONTAINEBLEAU				
Commune d'ACHERE LA FORET			Sandra LEJAL	Sylvain MARTIN
Commune d'ARBONNE LA FORET			Nicolas GALLOT	Olivier GUYADER
Commune d'AVON			Marie Charlotte NOUHAUD	Françoise
Commune de BARBIZON			Ghislain DIDOT	Gérard TAPONAT
Commune de BOIS LE ROI			Emmanuelle ALHADEF	Mélanie
Commune de BOISSY AUX CAILLES			Christian CAME	Patrick POCHON
Commune de CELY EN BIERE	Francis GUERRIER		Guillaume GAUTIER	
Commune de CHAILLY EN BIERE	Marcel LIENHARDT		Alain THIERY	
Commune de LA CHAPELLE LA REINE	Jean Claude HARRY		Didier MAURY	
Commune de FLEURY EN BIERE	Alain RICHARD	Martine BEIGNET (suppléante)	Florence LANQUETUIT	
Commune de FONTAINEBLEAU	Fanny MALVEZIN			Philippe DORIN
Commune LE VAUDOUE	Didier BUGUINET		Michel CALMY	
Commune de NOISY SUR ECOLE			Sylvie VATIER (démission)	Patrick
Commune de PERTHES	Philippe MACAIGNE		Cécile FORNARELLI	
Commune de RECLOSES			François BOUVIER	Madeleine GUYOU
Commune de ST GERMAIN SUR ECOLE	Jean-Paul CULINAS		Jean Christophe BERNON	
Commune de ST MARTIN EN BIERE			Sylvain DUCROUX	Georges SIUDA
Commune de ST SAUVEUR SUR ECOLE			Franck LAUGIER démission	Maurice DECAT démission
Commune de SAMOIS SUR SEINE	Michel CHARIAU		Anne MAHAIS	
Commune de TOUSSON			Ferdinand KOCH	Jean Michel
Commune d'URY	Jean Philippe POMMERET		Cécile BOFARULL	
CC DES DEUX VALLEES				
Commune de COURANCES	Espérance VIEIRA	Emilia NEVES		
Commune de DANNEMOIS		Jeniffer GAUTRET supplé	Richard HEYSSEN	Murielle HOUPERT- WILK
Commune de MILLY LA FORET	Amélie FERLAY		Virginie FLAUX	
Commune de MOIGNY SUR ECOLE	Jérôme MENARD		Bernard LACHENAIT	
Commune de ONCY SUR ECOLE	Jacques NORMAND		Bruno DELECOUR	
Commune de SOISY SUR ECOLE	Marie-Pierre CARRE	Véronique BOURCE		

Ont donné des pouvoirs : 3

Pouvoir de Monsieur CALMY Michel à Monsieur BUGUINET Didier - Pouvoir de Monsieur POUILLON Jacky donné à Monsieur MORLAIS Jean – Pouvoir de Monsieur Richard HEYSEN à Madame Jennifer GAUTRET

Etaient également présents :

Monsieur Mathieu KOKOT (Directeur) – Madame Yuna LAURENS (Responsable du service technique) – Madame Alexandra GRISON (suppléante de la Commune de Soisy sur Ecole), son vote ne comptant pas compte tenu de la présence des 2 titulaires

Date d'affichage et de convocation : 05/03/2025

Secrétaire de Séance : Mme. Espérance VIERA

Nombre membres en exercice : 68 (3 démissions = 65) - Présents :25, qui ont pris part aux votes :25+3 = 28

LE QUORUM N'ETANT PAS ATTEINT, Monsieur le Président FLESCH renvoie la séance au 13/
Les avis seront alors valablement rendus, quel que soit le nombre des

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le 8/03/2026
ID : 077-200086676-20260318-2026010-BF

L'an deux mille vingt-six le treize mars à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la présidence de Monsieur Thierry FLESCH (Président).

	<u>Etaient présents :</u>	
CA DU PAYS DE FONTAINEBLEAU		
Commune de LA CHAPELLE LA REINE	Jean Claude HARRY	
Commune de FONTAINEBLEAU	Fanny MALVEZIN Visio	
Commune de ST GERMAIN SUR ECOLE	Jean-Christophe BERNON Visio	
Commune de SAMOIS SUR SEINE	Michel CHARIAU visio	
CA MELUN VAL DE SEINE		
Commune de BOISSISE LE ROI	Jacky SEIGNANT	
Commune de PRINGY	Thierry FLESCH	
Commune de ST FARGEAU PONTIERRY	Jean MORLAIS	
Commune de VILLIERS EN BIERE	Philippe DOTHEE	
CC DES DEUX VALLEES		
Commune de COURANCES	Espérance VIERA	Emilia NEVES
Commune de MOIGNY SUR ECOLE	Jérôme MENARD	
Commune de ONCY SUR ECOLE	Jacques NORMAND	

Ont donné des pouvoirs :

M. Jacky POUILLON a donné pouvoir à Monsieur Jean MORLAIS

Etaient également présents :

Monsieur Mathieu KOKOT (Directeur)

Date affichage et de convocation : 11/03/2025 Secrétaire de Séance : M. Philippe DOTHEE

Nombre membres en exercice : 68 (3 démissions = 65) - Présents :12, qui ont pris part aux votes : 12+1 =13

APPROBATION du Compte Financier Unique exercice 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222-3 ;

Vu la délibération N° 2022-001 du 08/02/2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats en date du 02/03/20263

Considérant le Compte Financier Unique (C.F.U.) qui :

- met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
- est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du Comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du C.F.U. ;
- est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public ;
- vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Monsieur le Président soumet à l'approbation le Compte Financier Unique concernant le budget du SEMEA pour l'exercice 2025

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice					Envoyé en préfecture le 18/03/2026
			Investissement		Reçu en préfecture le 18/03/2026
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 199 099,73	1	Publié le
	Recettes réalisées (1)	B	336 392,59	1	2 333 677,16
	Restes à réaliser	C	814 330,75	0,00	ID : 077-200086676-20260318-2026010-BF
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 815 998,98	1 551 449,10	3 367 448,08
	Dépenses réalisées (1)	E	686 468,29	1 094 179,92	1 780 648,21
	Restes à réaliser	F	502 681,49	0,00	502 681,49
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-350 075,70	28 387,33	-321 688,37
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	616 899,25	416 871,67	1 033 770,92
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	266 823,55	445 259,00	712 082,55
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	311 649,26	0,00	311 649,26
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	578 472,81	445 259,00	1 023 731,81

Section	Libellés	Prévu	Réalisé	Résultats
RESULTAT CLÔTURE EXERCICE				
Fonctionnement	Dépenses	1 551 449.10 €	- 1 094 179.92 €	
	Recettes	1 551 449.10 €	+1 122 567.25 €	+28 387.33 €
Investissement	Dépenses	1 815 998.98 €	- 686 468.29 €	
	Recettes	1 815 998.98 €	+ 336 392.59 €	-350 075.70 €
				-321 668.37 €

RESULTAT D'EXECUTION		2024	2025	TOTAL
	INVESTISSEMENT	+ 616 899.25 €	-350 075.70 €	+ 266 823.55 €
	FONCTIONNEMENT	+ 416 871.67 €	+ 28 387.33 €	+445 259.00 €
				+ 712 082.55€

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration

Considérant que, dans ce cadre, M. Le président a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Monsieur Philippe DOTHEE (président ad'hoc désigné pour la séance)

A la majorité des suffrages exprimés,
✓ **12 voix pour**
✓ **0 voix contre**
✓ **0 abstention s'étant manifestées,**
Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du Syndicat

DONNE pouvoir à M. le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire par
- l'envoi en préfecture le : 18/03/2026
- publié le :

Le Président

Thierry FLESC